

MAIRIE  
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15  
 Quorum..... 8  
 Présents..... 15  
 Votants..... 15  
 Procurations..... 0  
 Absent :..... 0

Date de la convocation : 30.04.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 6 mai 2026 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
 Sous la présidence de Monsieur DAUMAS Jean-Michel, maire

**PRESENTS :** Mesdames CAYSSIALS Naomi, DAGUET Isabelle,  
 JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane,  
 VIALA Clio, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS  
 Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, LOFFICIAL  
 Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, PAILLAT Gilles, QUATREFAGES  
 Damien.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame MARTIN Kristel a été désignée  
 pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 6  
 DELIBERATION N° 5  
 BUDGET COMMUNAL 2026  
 VOTE DU BUDGET**

Vu l'article 2123-24-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le conseil municipal se voit communiqué avant l'examen du budget de la commune un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont il bénéficie au titre de leur mandat de conseillers municipaux,

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée le budget primitif principal pour l'année 2026.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 188 663.93 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 361 812.78 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- **D'ARRÊTER** le budget primitif communal de l'exercice 2026.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance  
 Kristel MARTIN*

*Le Maire  
 Jean-Michel DAUMAS*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 07 MAI 2026
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le 07 MAI 2026

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.*